

Procès-verbal de constitution d'association.

Association Festival PériJeux
41 Rue Branly, 24750 Boulazac Isle Manoire
06-87-51-06-75

Le 17 décembre, à 14h00, les associations participantes de la dernière édition du festival PériJeux se sont réunies à la salle Verdun à Périgueux en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président d'Avalon.
Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Fugazzi Pierre-Louis président de l'association Avalon.
Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Faverial, mandaté par l'association La Confrérie des Jeteurs de Dés.
M. Benoît Dulot et M. Frédéric Bréal ont été désignés comme scrutateurs.

Huit associations étaient présentes et ont donc participé à la constitution d'une nouvelle association, Festival PériJeux.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président de séance :

Création et validation de nouveaux statuts ;
Assignation des membres fondateurs ;
Désignation d'un premier bureau ;

Le Président de séance a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations.

Il a été fait lecture des ébauches de statuts.

Lors du débat qui a suivi, les statuts ont été adoptés ou réécrits puis adoptés, point par point, à l'unanimité.

À l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Assignation des membres fondateurs : l'assemblée adopte la délibération à l'unanimité moins une voix ;

L'assemblée

- élit avec 6 voix sur 8 M. Fugazzi Pierre-Louis au poste de Président de la nouvelle association Festival PériJeux ;
- élit à l'unanimité M. Wetter Miguel au poste de secrétaire de cette même association.
- élit avec 7 voix sur 8 M. Faverial Clément au poste de trésorier.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 2 ans.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

À Périgueux, le 17 décembre

Le Président de séance Pierre-Louis Fugazzi

Le Secrétaire de séance Clément Faverial